
RAPPORT DE JURY

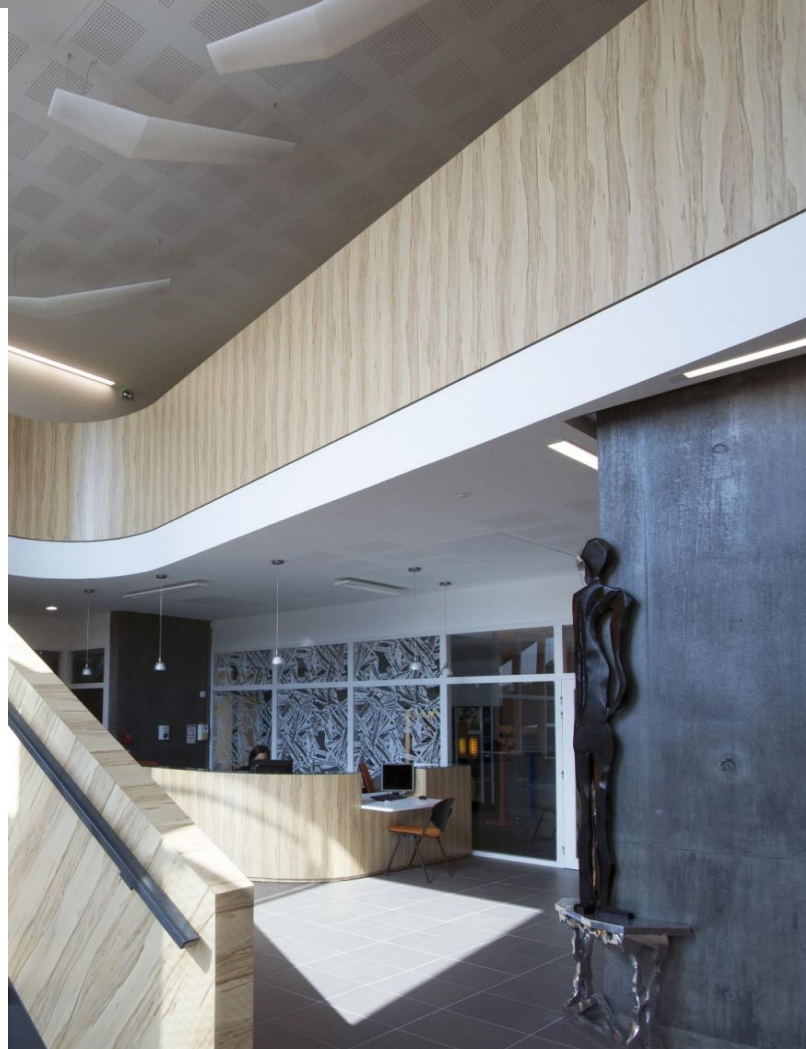
**CONCOURS
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE**

SESSION 2026



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CALVADOS**

Tel : 02.31.15.50.20



CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Ce concours est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2026 du concours d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe a été ouverte par le CDG14 pour le département du Calvados par l'arrêté N° 2025/183 du 10 septembre 2025 signé par le Président du Centre de Gestion du Calvados.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé comme suit :

Concours Interne	22
Concours Externe	24
3^{ème} Concours	11

La période de retrait des dossiers était fixée du **7 octobre 2025 au 12 novembre 2025** et la date de clôture **au 20 novembre 2025**.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le **12 mars 2026** au Centre de Congrès de Caen. **332 candidats ont été convoqués, 271 candidats se sont présentés.**

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués pour les épreuves facultatives le 9 juin 2026, pour les épreuves de bureautique le 10 juin 2026 et pour les entretiens avec les jurys les 16, 17 et 18 juin 2026 au Centre de congrès à Caen.

➤ Le jury :

Composé de 6 membres répartis dans trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées dont un représentant de la CAP C) :

Mme Lyliane RENAULT	Maire adjointe de Colleville-Montgomery 14880 – Présidente du jury
M. Frédéric RENAUD	Maire de Tour-en-Bessin 14400 – Suppléant à la Présidente du jury
M. Quentin TERZIAN	Personnalité qualifiée- Catégorie B – Gestionnaire carrières Bayeux Intercom – 14440 Bayeux
Mme Catherine CARDIN	Personnalité qualifiée – Catégorie A – Responsable de Pôle conseil Régional de Normandie -14035 Caen cedex
Mme Isabelle BUE-ROBINE	Fonctionnaire – Catégorie A – Attaché territorial – Chargée de projets de développement des compétences et accompagnement professionnel – 14000 Caen
M. Thierry FOUASSE	Fonctionnaire – Catégorie C – Membre de la CAP C – 14530 Luc-S/Mer

➤ Les conditions d'admission à concourir

Les modalités d'organisation du concours sont fixées par le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe et le décret 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités

d'organisation du concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe.

Concours externe ouvert aux candidats titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Toutefois, peuvent être dispensés de diplômes les pères et mères de famille d'au moins 3 enfants ou les sportifs de haut niveau ou une demande d'équivalence de diplôme auprès du CDG organisateur du concours.

Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, **au 1er janvier de l'année du concours – session 2026, d'une année au moins de services publics effectifs**, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

3^{ème} concours ouvert aux candidats justifiant pendant 4 années au moins :

- d'une ou plusieurs activité(s) professionnelle(s) [contrat(s) de droit privé]
- d'un ou de plusieurs mandat(s) d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- d'une ou plusieurs activité(s) accomplie(s) en tant que responsable d'une association.

➤ LES EPREUVES :

○ Élaboration des sujets :

Les sujets étaient communs au Grand Ouest et ont été conçus pour le français par le CDG27 et pour le tableau numérique par le CDG49.

➤ L'ADMISSIBILITE :

○ Les épreuves écrites d'admissibilité comportent pour le concours interne, externe et 3^{ème} concours :

1) **Une épreuve de français : (1h30 – Coef 3)**

A partir d'un texte d'ordre général

- La réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.
- Des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

2) **L'établissement d'un tableau numérique** d'après des éléments fournis aux candidats (1 heure – Coef 3).

❖ Les principales données statistiques :

Pour information **332 candidats** ont été convoqués **271 candidats** se sont présentés soit **81.63 %** de présence.

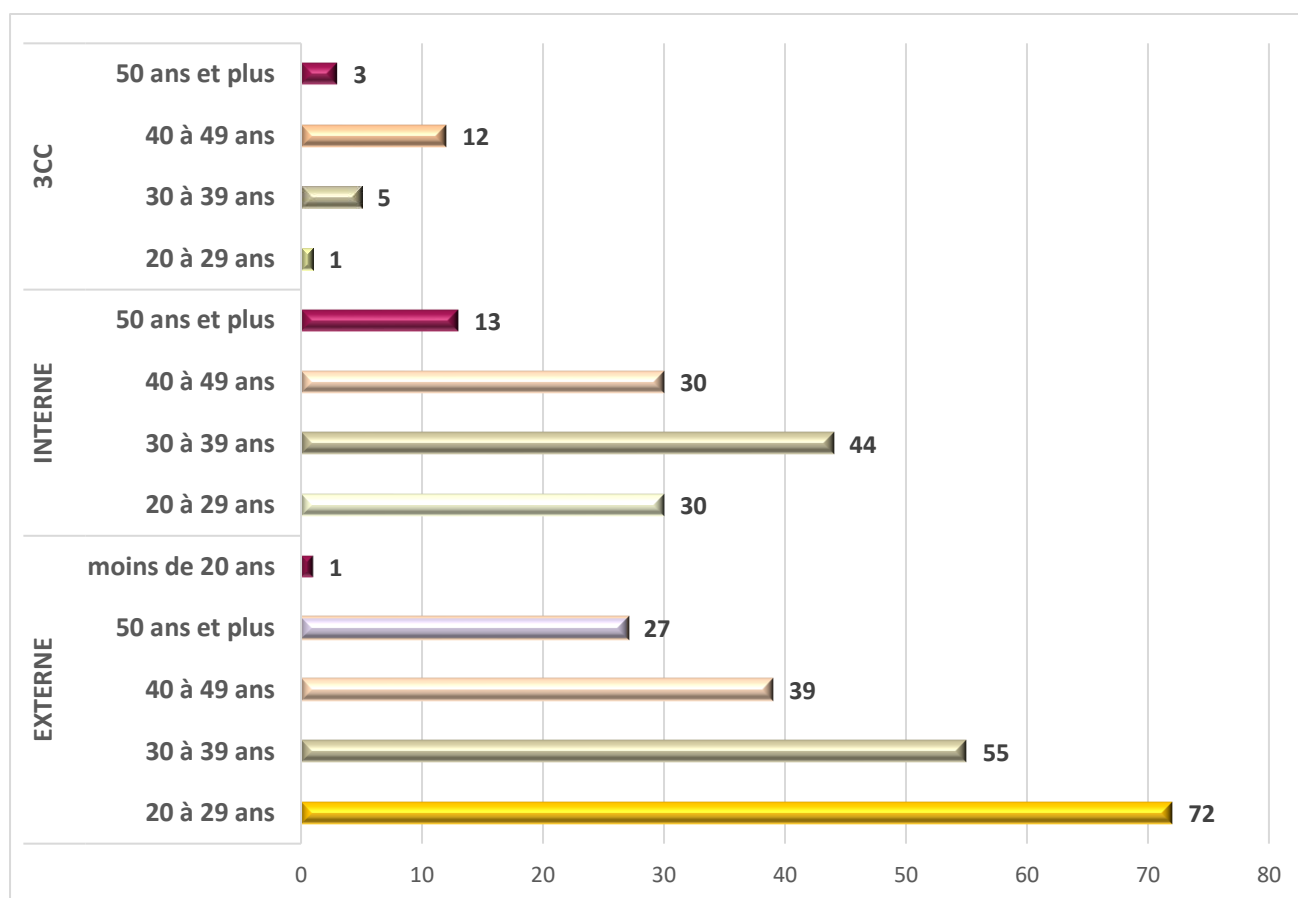
PROFILS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

- Répartition hommes / femmes :

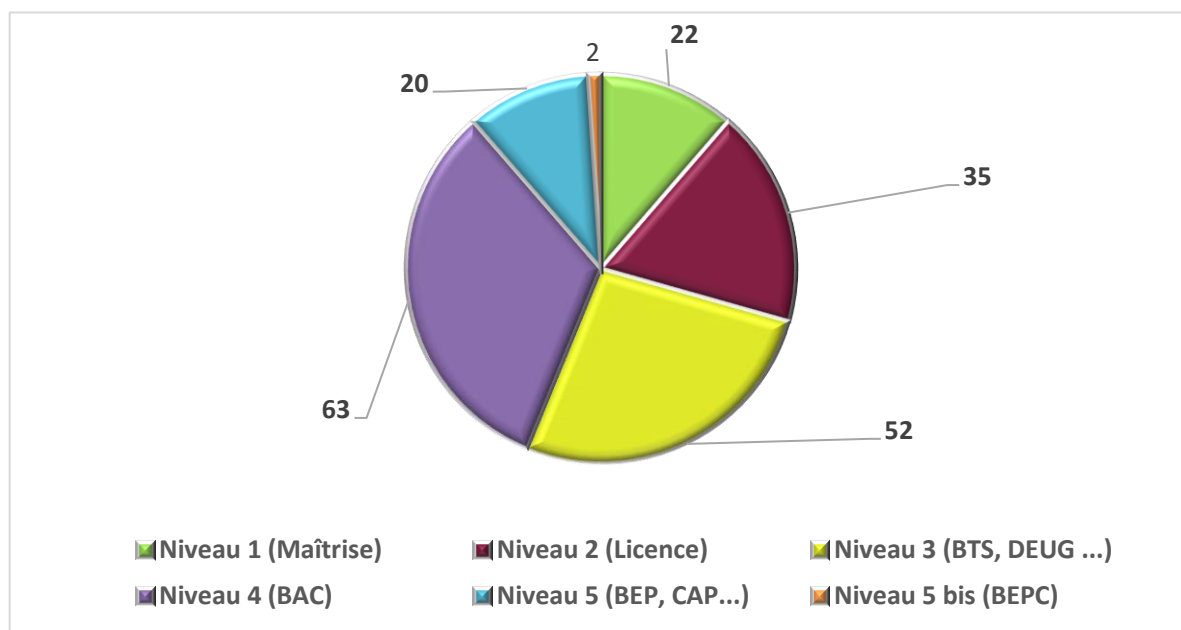
Type de concours	Femmes	Hommes
Externe	157	37
Interne	109	8
3CC	20	1

On remarque que dans cette filière les femmes sont majoritaires

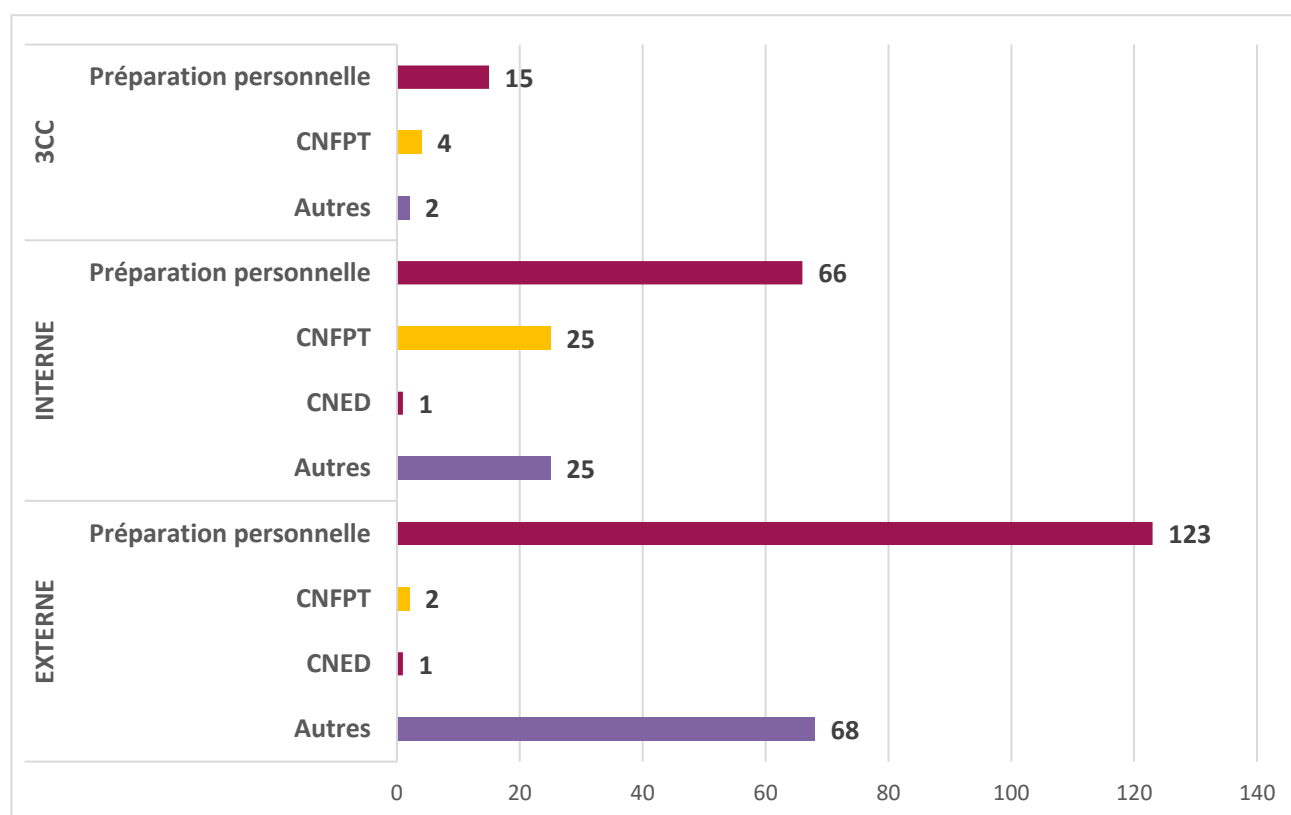
- Tranche d'âge des candidats :



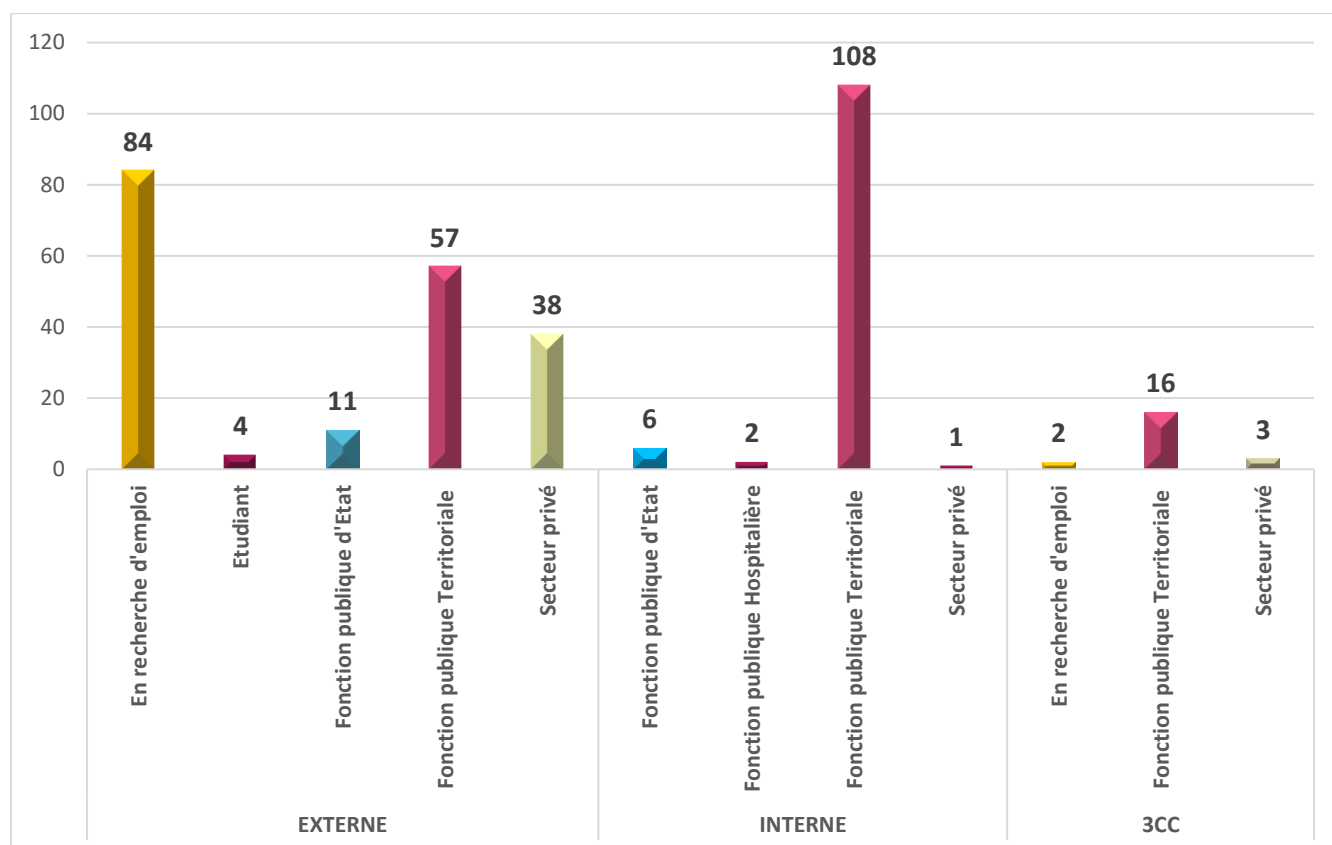
- Niveau des candidats en externe :



- La préparation au concours :



- Type employeur :



- Origines géographiques des candidats :

Type	Origine	Candidats
EXTERNE	Sans mention	1
	Bourgogne-Franche-Comté	1
	Guadeloupe	2
	Hauts-de-France	1
	Île-de-France	4
	La Réunion	1
	Normandie	181
	Pays de la Loire	2
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
INTERNE	Bretagne	2
	La Réunion	1
	Normandie	114
3CC	Bretagne	1
	Normandie	19
	Pays de la Loire	1

❖ Quelques données chiffrées

❖ Résultats des candidats aux différentes épreuves de l'admissibilité :

• Comparatif entre la session 2024 et 2026 :

concours	Postes	Admis à concourir	Présents	Présents en %	SEUILS RETENUS ADMISSIBILITE (PTS)	ADMISSIBLES
2024						
Interne	25	100	82	82	66.75 PTS (Moyenne : 11.13)	47
Externe	24	118	82	69.49	66.75 PTS (Moyenne : 11.13)	42
3^{ème} CC	12	19	19	100	70.50 PTS (Moyenne : 11.75)	10
2026						
Interne	11	117	105	89.74	60.75 PTS (Moyenne : 10.13)	39
Externe	24	194	148	76.29	66.00 PTS (Moyenne : 11.00)	60
3^{ème} CC	22	21	18	85.71	66.00 PTS (Moyenne : 11.00)	11

❖ L'avis des correcteurs :

- ❖ Epreuve de français : Le sujet était d'actualité, la commande était claire, les documents du dossier permettaient de trouver facilement les réponses aux questions.
En moyenne la méthodologie de l'épreuve semble être maîtrisée par les candidats, par contre pour ce qui est de la rédaction (syntaxe, orthographe, grammaire) c'est plutôt moyen pour la plupart des candidats.
- ❖ Epreuve du tableau numérique : Cette épreuve demeure, dans l'ensemble, difficile à traiter pour une majorité de candidats. Malgré un sujet clair et adapté, des difficultés de compréhension de l'énoncé persistent. Le sujet n'a pas été maîtrisé par la plupart des candidats. Il est également à noter un manque de préparation à cette épreuve, qui s'est traduit par des résultats globalement insuffisants.

❖ Conseils des membres du jury :

- ✓ Prendre connaissance de la note de cadrage des différentes épreuves ;
- ✓ Lire les actualités sur la fonction publique territoriale pour se tenir informé, mais également pour enrichir votre vocabulaire, votre structure syntaxique ainsi que pour l'orthographe.
- ✓ Prendre le temps de se relire ;
- ✓ Revoir les règles de grammaire, de conjugaison, de syntaxe.

❖ L'ADMISSION :

• Les épreuves d'admission comportent :

- 1) Une **épreuve pratique de bureautique** destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication (15 min – Coef 1).
- 2) Un **entretien** visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (15 min – Coef 3).

Une épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :

a) Une épreuve écrite de langue vivante étrangère (durée : 1h).

(Traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec).

OU

Une **interrogation orale** portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants (durée : 15 mn) :

- a) Notions générales de droit public,
- b) Notions générales de droit de la famille,
- c) Notions générales de finances publiques.

Les points excédant la note de 10 aux épreuves facultatives s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires.

❖ Les principales données statistiques des lauréats

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

PROFILS DES LAUREATS

Pour information **110 candidats** admissibles ont été convoqués **104 candidats** se sont présentés soit **94.55%** de présence.

○ Répartition des lauréats :

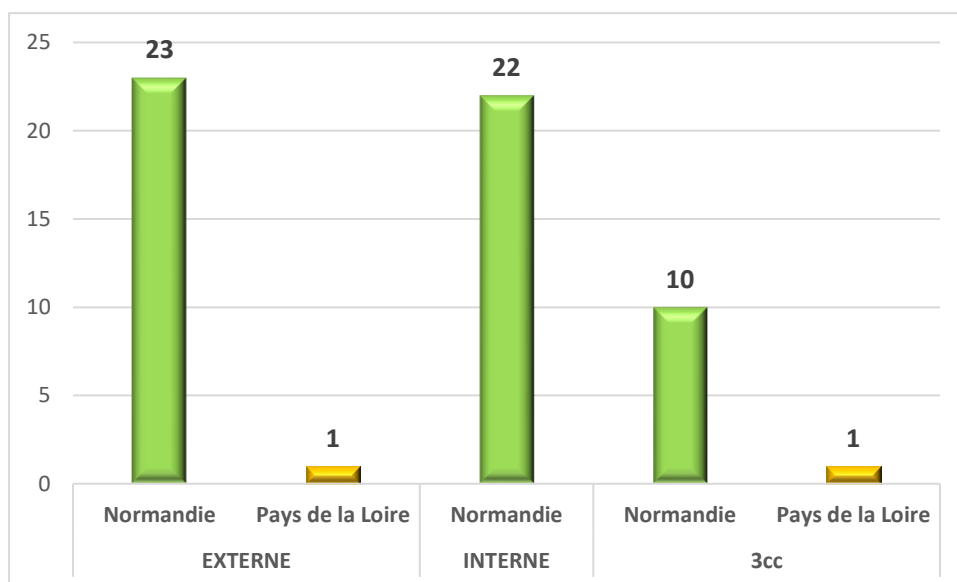
Type de concours	Femmes	Hommes
Interne	20	2
Externe	14	10
3CC	10	1

○ La préparation des lauréats :

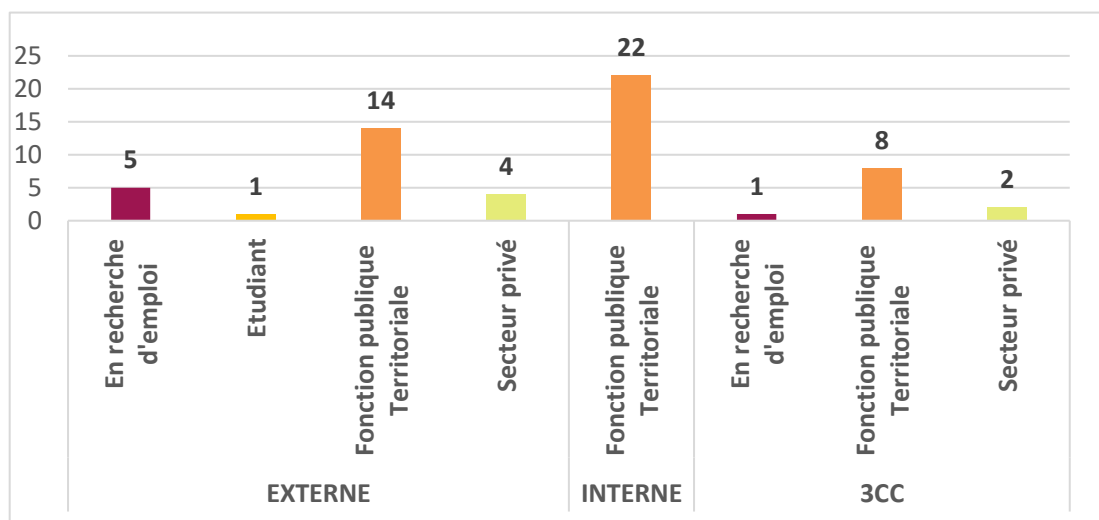
TYPE de CONCOURS	SANS OPINION		CNFPT		CNED		PREPARATION PERSONNELLE	
	Admissible	Lauréats	Admissible	lauréats	Admissible	Lauréats	Admissible	Lauréats
EXTERNE	18	8	0	0	0	0	42	16
INTERNE	6	4	12	7	0	0	21	11
3CC	2	2	3	3	0	0	6	6

- ❖ Sur les 31 candidats admis à concourir ayant bénéficié de la préparation dispensée par le CNFPT, 15 ont été déclarés admissibles. Parmi eux, 10 sont lauréats du concours d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

○ Origines géographiques des lauréats :



○ Origine employeurs des lauréats :



○ Choix épreuves facultatives des lauréats :

Il est à noter que, sur les 104 candidats présents aux épreuves d'admission, seuls 26 candidats ont choisi de se présenter à l'une des épreuves facultatives, parmi lesquels 26 lauréats :

Choix Epreuves facultatives des candidats	INTERNE	EXTERNE	3CC
Finances publiques	2	3	
Droit de la famille	1	1	1
Droit public	3		
Anglais	3	9	
Espagnol	2	1	
Allemand			
Portugais			
Italien			
TOTAL	11	14	1

○ Résultats obtenus aux épreuves :

LAUREATS	Note Moyenne	Note + élevée	Note + basse	Seuil admission	Nbre de lauréats
CONCOURS INTERNE					
Entretien	11.05	19.00	03.00	12.10/20	22
Bureautique	14.11	19.00	04.00		
Epreuves Facultatives	11.33	19.00	03.00		
CONCOURS EXTERNE					
Entretien	9.48	17.00	01.00	12.50/20	24
Bureautique	12.87	19.75	04.50		
Epreuves Facultatives	13.07	20.00	03.00		
3 ^{ème} CONCOURS					
Entretien	11.55	17.00	08.00	11/20	11
Bureautique	16.32	20.00	10.75		
Epreuves Facultatives	08.00	08.00	08.00		

○ Epreuve de bureautique :

Résultats très inégaux : certains candidats éprouvent encore de réelles difficultés sur du travail de base avec les outils informatiques.

○ Epreuve de l'entretien à l'oral :

Le niveau des candidats est très variable. Les connaissances apparaissent souvent superficielles et mériteraient d'être approfondies.

La posture adoptée par certains candidats est également à revoir, voire inadaptée aux attentes du concours. De manière générale, un manque de préparation flagrant a été constaté chez un nombre important de candidats.

Par ailleurs, les connaissances relatives à l'environnement territorial demeurent insuffisantes, y compris, pour certains candidats, dans leur propre domaine d'activité. Enfin, la majorité des candidats éprouve des difficultés à se projeter dans les missions et les responsabilités du futur poste.

Quelques conseils du jury :

- ✚ Lire la note de cadrage du concours ;
- ✚ Attention à la posture adoptée lors de l'entretien.
- ✚ Connaître l'environnement territorial est primordial, savoir se situer dans cet environnement ;
- ✚ Apprendre à gérer son stress, son temps ;
- ✚ Se préparer aux épreuves de ce concours, se rapprocher du CNFPT si nécessaire ;
- ✚ Prendre de la hauteur sur le métier, se projeter en tant qu'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, faire preuve de curiosité (environnement professionnel et actualités).
- ✚ Consulter les rapports du jury ;

En conclusion, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission et à l'examen de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats, le jury, à l'unanimité de ses membres, arrête la liste des **57 candidats** admis au concours d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Cette décision a été prise en application des dispositions de **l'article 5 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006**, qui prévoit que, lorsque le nombre de candidats ayant satisfait aux épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de postes ouverts au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de **15 %**, le nombre de postes offerts aux candidats des concours externe et interne.

L'intégralité des postes ouverts au titre de la session 2026 est ainsi pourvue.

La Présidente du Jury
Mme Lyliane RENAULT

